



DECLARATION LIMINAIRE AU CTSD du 24 février 2016

Madame le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs,

Cette réunion se tient dans un contexte particulier. En effet, le Sgen-CFDT, tout comme les autres organisations représentatives des personnels siégeant en ce Comité, tient à dénoncer une nouvelle fois les conditions dans lesquelles les documents préparatoires sont communiqués aux représentants des personnels et ce malgré les efforts des services. Comment parler encore d'un travail constructif que vous nous vantiez tant l'année passée ? Ce manque de respect des délais de mise à disposition des documents préparatoires à toutes les instances est inadmissible et démontre une rupture avec la qualité du travail antérieur. Il en va de même avec les calendriers des réunions d'instances qui subissent des modifications régulières, ce qui bouleverse l'organisation des représentants des personnels et perturbent le fonctionnement des écoles où ils exercent.

Cependant, nous nous sommes efforcés de prendre contact avec nos collègues, afin de remplir notre mission syndicale, soucieux de la préservation du service public et de l'équité de traitement des situations.

Il nous paraît nécessaire de vous faire part des remarques émises à cette occasion :

- Qu'en est-il du traitement de la grande ruralité qui doit aussi prendre en charge des élèves en difficulté mais à qui on veut soustraire des moyens obtenus au titre de la charte de la ruralité ? Pour mieux redistribuer ces moyens ? C'est prendre à Pierre pour donner à Paul. Derrière ces postes que l'on ferme, il y a aussi des personnels qui se sont investis dans ces communes lointaines et donc des équipes, qui mériteraient d'être stabilisées.
- Qu'en est-il exactement des projets de fusion ? Quels sont les délais pour les prises de décisions des autorités compétentes, afin de pouvoir envisager des mesures ?
- Qu'en est-il des décharges pour les directions des petites écoles (1 à 3 classes), quels moyens y seront consacrés, selon quelles modalités ? Les directeurs de ces écoles ont droit à leur décharge, il faut se donner les moyens de leur octroyer, en conformité avec la législation.

Les directeurs-trices des écoles du département n'en peuvent plus d'attendre une vraie simplification de leurs tâches, un réel allègement de leur travail. A ce sujet, les organisations syndicales se sont réunies en intersyndicale et se font l'écho du malaise grandissant chez les directeurs, qui se plaignent entre autres de la surcharge de travail que représente le TBEA et d'un manque cruel de formation, notamment sur le plan juridique, formation qu'ils souhaitent en présentiel et non en ligne ou sur une plateforme quelconque.

- La lecture des chiffres, la pure donnée comptable ne traduit pas forcément les difficultés et le travail qu'impose la prise en charge d'élèves à profil particulier qui sont inclus dans les classes ordinaires (non spécialisées). Comment envisagez-vous les inclusions en classes bilingues, par exemple?

Pour la rentrée 2016, il est annoncé que le premier degré constitue un niveau d'enseignement stratégique, nécessitant une attention qualitative. Nous constatons avec satisfaction une dotation d'emplois de 50 ETP affectés au 1^{er} degré du département du Bas-Rhin et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous veillerons à une utilisation juste et équitable de ces moyens.

En ce qui concerne les besoins éducatifs particuliers, 10 postes seront créés, dont 2 postes d'enseignants référents, deux seulement, ce qui malheureusement ne permettra pas d'améliorer les situations difficiles auxquelles sont confrontés ces enseignants référents. Nous voyons avec satisfaction que les 11 postes de maîtres E et G et de psychologues scolaires, neutralisés en 2015 sont réimplantés en postes de RASED à la rentrée.

Enfin, il nous semble nécessaire que soit éclairci un point de fonctionnement pour ce CTSD : selon quelles modalités pratiques et dans quel ordre comptez-vous procéder pour l'étude des documents fournis ?

Nous vous remercions pour votre attention.

